



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 décembre 2019.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,*  
G. CAZENAVE-LACROUTZ